



# PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°1

Auxerre, le 1<sup>er</sup> avril 2024

### **VIGILANCE ORANGE CRUES ET INONDATIONS SUR LE BASSIN DE L'ARMANÇON VIGILANCE JAUNE CRUES ET INONDATIONS SUR LE BASSIN DU SEREIN**

Les fortes précipitations enregistrées récemment dans le sud-est du bassin de l'Yonne entraînent ce **lundi 1<sup>er</sup> avril 2024, le passage en VIGILANCE ORANGE crues / inondations du secteur de l'ARMANÇON**, ainsi que de la BRENNE (plus en amont, en Côte d'Or).

**Sur l'ARMANÇON**, les montées sont rapides et fortes. Le niveau pourrait se rapprocher de l'alerte rouge dans les heures à venir, pour une hauteur de crue qui dépasse déjà localement celle observée en mai 2013. En l'absence de nouvelles précipitations, le pic de crue est attendu dans le secteur d'**Aisy-sur-Armançon** dans la nuit de lundi à mardi. L'onde de crue se propagera vers l'aval les jours suivants avec de nombreux débordements possibles.

**Sur le SEREIN**, les montées sont également rapides et fortes mais le tronçon reste pour le moment en vigilance jaune. Des débordements localisés, en particulier à **L'Isle-sur-Serein** sont d'ores et déjà constatés et le passage en vigilance orange du bassin du SEREIN est vraisemblable d'ici les prochaines heures.

**Le préfet de l'Yonne a armé dès ce lundi matin le centre opérationnel départemental (COD)** afin de coordonner l'action des forces de secours et de sécurité et des services de l'État. Certaines communes ont également activé leurs cellules de crise. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS89) est intervenu à plusieurs reprises au cours de la matinée pour assurer la mise en sécurité de biens et de personnes, en particulier dans le secteur d'Aisy-sur-Armançon.

Une campagne de téléalerte a été adressée par la préfecture à l'ensemble des maires des communes situées dans les périmètres géographiques concernés afin de les inciter à prendre toutes les mesures utiles pour assurer la surveillance des zones sensibles de leur commune et assurer l'information et la prise en charge si besoin du public.

Le préfet de l'Yonne recommande aux Icaunais qui résident dans ces secteurs de se montrer vigilants, notamment :

- de limiter les déplacements,
- de ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie submergée,
- de mettre en sécurité les biens susceptibles d'être endommagés.

Pour l'information des riverains et du public, la carte de vigilance des crues est à disposition sur le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=7>

Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle

Tél : 03 86 72 79 75  
Port : 06 13 14 69 03  
[pref-communication@yonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@yonne.gouv.fr)

1/1

Place de la préfecture  
89016 AUXERRE Cedex

